


Projet agrivoltaïque d'armantioux

Bulletin d'information n°2 - Novembre 2023

ABO Wind travaille depuis 1 an et demi environ à l'élaboration d'un projet agrivoltaïque sur le territoire de la commune. Ce second bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'évitement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation potentielle.

Il informe sur les modalités du déroulement d'une **concertation préalable volontaire** à notre initiative devant se tenir du **lundi 27 novembre** au **jeudi 14 décembre 2023** inclus avec des permanences publiques d'information en mairies de Magnac-Laval et Droux (voir au dos).

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin), ou via la page internet dédiée au projet :

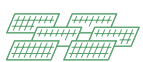
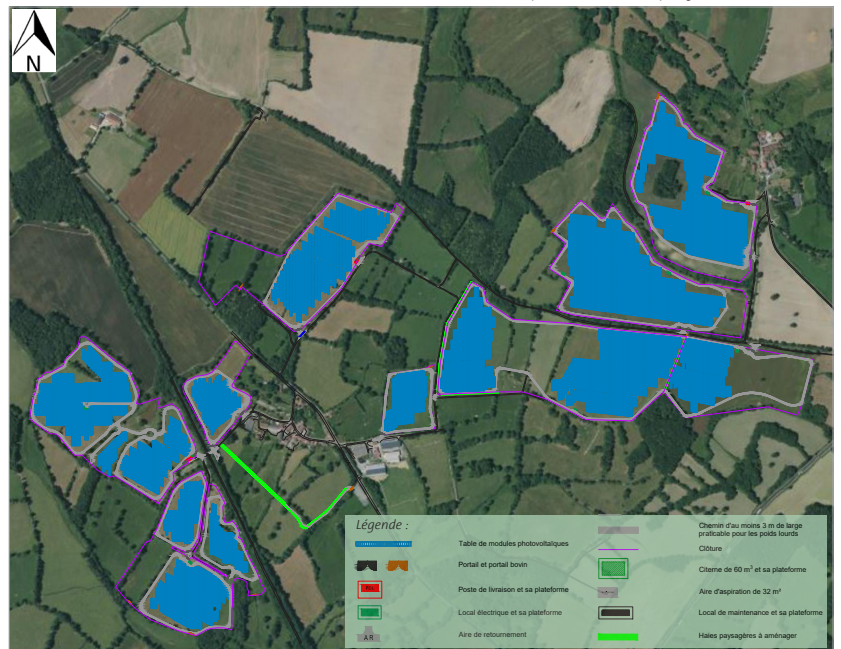
 <https://www.abo-wind.com/fr> > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle Aquitaine > **Projet agrivoltaïque d'Armantioux**

Le projet d'Armantioux

Une zone d'étude initiale sur les communes de Saint-Ouen-sur-Gartempe, Magnac-Laval et Droux a été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et réduit la zone d'étude initiale à 90 hectares de parcelles agricoles clôturées. Le choix de panneau tracker, plus petit et plus productif, a été retenu de manière à réduire la surface occupée par les panneaux à 16 hectares.

Les propriétaires de ces terrains souhaitent poursuivre leur activité de production bovine et y associer une production d'énergies renouvelables. La configuration du parc photovoltaïque est rendue compatible pour permettre la libre circulation permanente des bovins dans un espace clôturé. Des espaces libres sans panneau ont été pensés et serviront de zone témoin pour analyser le potentiel agronomique de la végétation durant toute la durée de vie du parc.

 Zone d'implantation du projet © ABO Wind



Puissance du parc :
Environ 35 MWc



Estimation annuelle de la production :
Environ 50 GWh/an



Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable * :
Environ 23 000

* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / Global Solar Atlas)

2021

- **Automne** : Identification de la zone d'étude.

2022

- **Automne - mars** : Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers.
- **Janvier** : Consultation des administrations.
- **Février - mars** : Rencontre des élus des communes concernées ; lancement des études faune, flore et milieux naturels.
- **Avril** : Rencontre de la Chambre d'Agriculture ; lancement des études d'accompagnement agricole.
- **Octobre** : Lancement de l'étude d'impacts et de l'étude paysagère.

2023

- **Janvier - février** : 1^{er} Bulletin d'information, mise en ligne d'une page internet dédiée au projet et mise en place d'un cahier de liaison en mairies.
- **Février - juin** : Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère.
- **Juillet - août** : Elaboration du premier plan d'implantation.
- **Nov. - déc.** : 2nd bulletin d'information, permanences publiques d'information et Concertation préalable volontaire.

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles)

2024

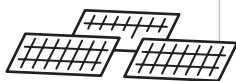
- **1^{er} trimestre** : Réflexion sur les variantes d'implantation possibles et finalisation de l'implantation.
- **2^{ème} trimestre** : Dépôt du permis de construire et début de l'instruction du dossier.
- **Tout au long de l'année 2024** :
 - Mises à jour régulières de la page internet du projet.
 - Information régulière des élus des communes d'implantation.

2025 - 2026

- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Construction du parc.
- Raccordement et mise en service.

Tout au long du projet

Maintien de l'activité agricole.



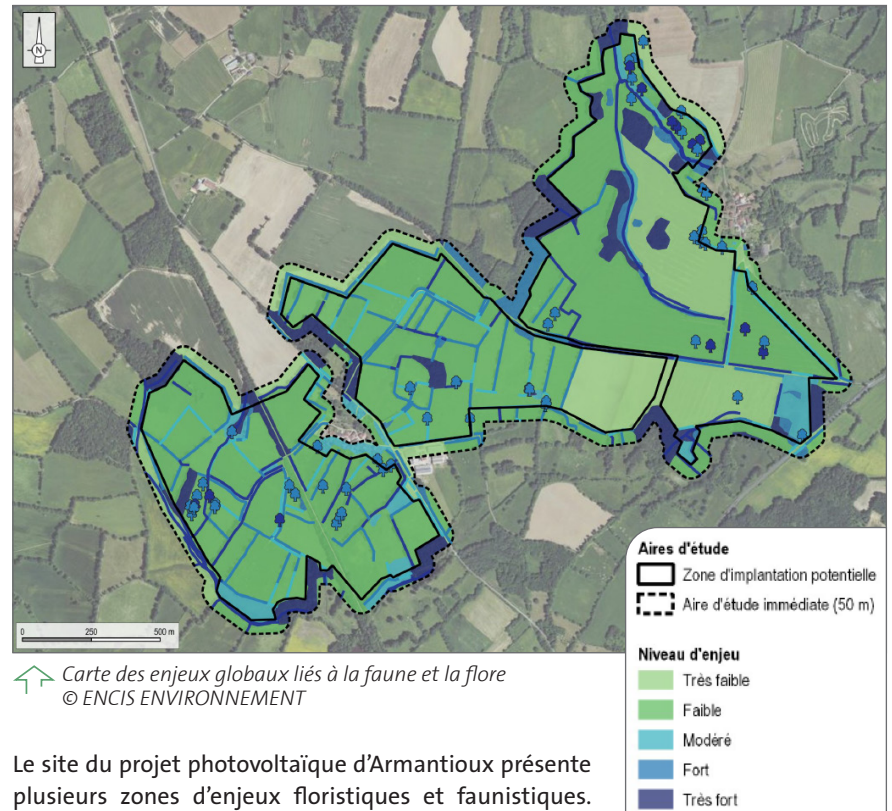
L'étude d'impact

Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Celle-ci est en cours de réalisation pour le projet d'Armantioux.

Le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation. L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Les résultats reçus de ces différentes études au stade de l'état initial vous sont présentés ci-dessous.

Résultat des études naturalistes



↑ Carte des enjeux globaux liés à la faune et la flore
© ENCIS ENVIRONNEMENT

Le site du projet photovoltaïque d'Armantioux présente plusieurs zones d'enjeu floristiques et faunistiques. D'une manière générale, les haies arborées, arbustives, les cours d'eau ainsi que les arbres vieux présentent un enjeu fort : ils accueillent l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs du site et constituent par ailleurs un habitat de chasse, de transit ou de repos pour un ensemble d'espèces locales de chauves-souris.

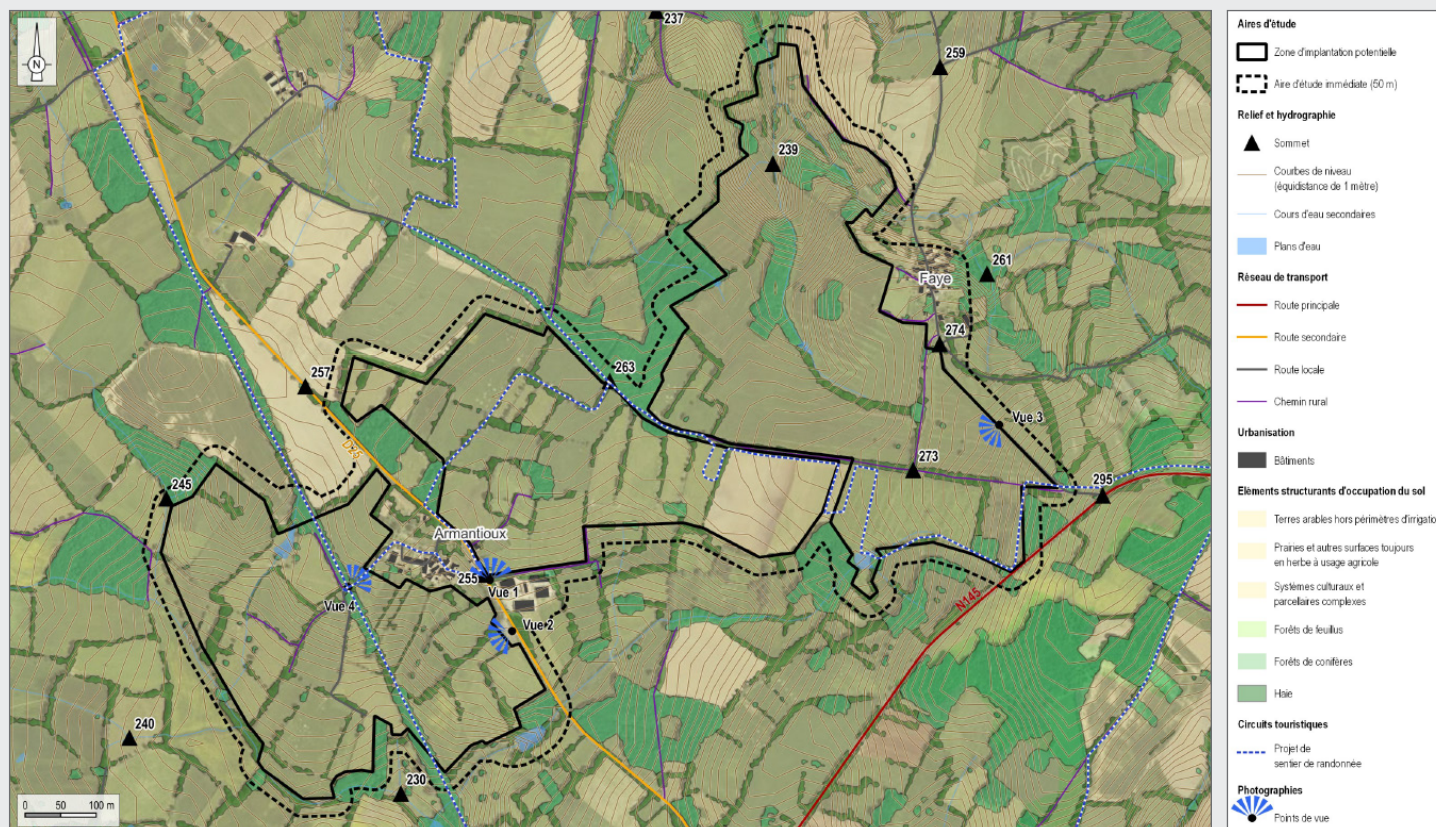
Tout élément répertorié en enjeu très fort sera évité, afin que le projet agrivoltaïque n'ait aucune incidence sur les milieux naturels ou espèces concernés.

Le projet pourra par ailleurs avoir des impacts sur d'autres enjeux, comme par exemple environ 2,5% des zones humides inventoriées sur la zone d'étude, et certains gîtes et habitats comme les haies bocagères.

Ces impacts potentiels sont scrupuleusement analysés par le bureau d'études indépendant en charge du volet *Faune Flore et Milieux Naturels* de l'étude d'impact relative au projet. Des mesures seront définies, dans le périmètre de la zone d'étude, de manière à ce que tout impact non-évité soit réduit ou compensé, et que le projet final présente des impacts nets (après mise en place des mesures) non-significatifs. C'est le gage de l'obtention du permis de construire.

La considération de l'ensemble des enjeux dans l'élaboration du projet permet de le faire évoluer afin de choisir la solution qui concilie le mieux le projet avec la préservation de l'environnement et le maintien des habitats naturels.

Etude paysagère (en cours)



L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un environnement rural et bocager, où la strate arborée vient fermer de nombreux champs de visibilité depuis le périmètre extérieur. La végétation, faisant office d'obstacle visuel, sera intégralement préservée.

Il est possible toutefois d'apercevoir le site d'étude à de faibles reprises principalement depuis la RD 25, depuis le bourg d'Armantioux et de Faye.

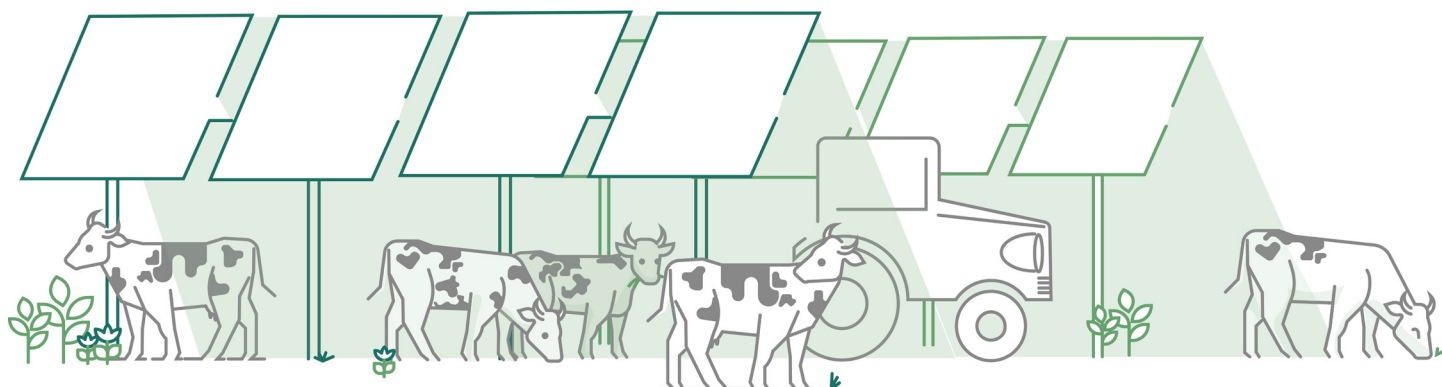
Un volet paysager est prévu pour insérer au mieux le parc agrivoltaïque dans son environnement, respecter la trame paysagère identifiée, avec la réalisation de photomontages.

Étude préalable agricole (en cours)

Pour rappel, ce projet est soumis à étude préalable agricole. L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale, en partant de la conduite des parcelles en prairies permanentes, est en voie d'achèvement.

Le dimensionnement du projet agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à une production agricole en permettant une synergie de fonctionnement. Le couvert végétal sera entretenu par un pâturage bovin d'environ 150 vaches à l'année, issues d'une première ferme agricole localement implantée depuis plus de 42 ans et dont le siège d'exploitation se situe à Droux ; et par 60 vaches à l'année, issues de la ferme voisine implantée également à Droux depuis près de 34 ans.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet agrivoltaïque sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.



Concertation préalable volontaire

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis de construire.

Elle se déroulera **du lundi 27 novembre au jeudi 14 décembre 2023 inclus**.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairies de Magnac-Laval et Droux pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/armantioux.html>

Permanences publiques d'information



Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, des permanences publiques seront assurées par le responsable du projet :

- **Le mercredi 13 décembre 2023 de 17h à 20h en mairie de Magnac Laval**
- **Le jeudi 14 décembre de 11h à 14h en mairie de Droux**

En cas d'indisponibilité de votre part, vous pouvez contacter le responsable du projet pour toute question relative au dossier.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Par écrit sur les registres ouverts en mairies de Droux et Magnac-Laval (annexe du dossier)
- Par correspondance, à l'adresse suivante : ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cédex
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : benoit.rimour@abo-wind.fr

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairies de Magnac-Laval et Droux, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage ABO Wind indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire plus de 170 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 401 MW pour alimenter jusqu'à 348 000 personnes avec de l'électricité renouvelable.

ABO Wind travaille sur un portefeuille d'environ 1,6 gigawatts de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Benoit Rimour
Tél. : 05 34 31 49 00 / 06 07 14 91 41
benoit.rimour@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 ABO Wind